

N° 98

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 1963

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Temple, au nom de M. Loïselle, du comité permanent du Règlement, présente le deuxième rapport dudit comité, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Le comité recommande que son quorum soit réduit de 8 à 6 membres et que l'application de l'article 65(1)g) du Règlement soit suspendue à cet égard.

Du consentement unanime, sur motion de M. Temple, appuyé par M. O'Keefe, ledit rapport est agréé.

M. Temple, au nom de M. Loïselle, du comité permanent du Règlement, présente le troisième rapport dudit comité, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Conformément à son ordre de renvoi daté du mardi 19 novembre 1963, le Comité a étudié les pétitions suivantes concernant des bills d'intérêt privé, qui avaient été déposées après la date prévue à l'article 93 du Règlement, ainsi que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant et qui a été déposé le 5 novembre 1963.

1. *Pétition de «The Northern Life Assurance Company of Canada».*

Au cours de la dernière partie de l'année 1962, *The Northern Life Assurance Company of Canada* a décidé de demander au Parlement d'autoriser un nom français. Un échange de lettres a eu lieu avec le surintendant des assurances et la compagnie a pensé qu'elle pourrait en même temps proposer d'autres modifications à la loi constituant la compagnie en société de façon que cette loi soit conforme aux dispositions de la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes